

## Conditions générales applicables aux services d'abonnement à la solution CyberCloud

### 10.1 Objet et champ d'application

L'objet des présentes conditions générales est de définir les limites dans lesquelles le fournisseur procure un service d'hébergement CyberCloud au Client. Grâce à son statut de SPLA, Service Provider Licensing Agreement, Cyber Network SA propose une solution de mise à disposition d'une structure informatique comportant les logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Client. Par le forfait mensuel de l'abonnement, le Client bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation des logiciels qui lui sont mis à disposition. Le Client n'est en aucun cas propriétaire de ces derniers. Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de services fournies par Cyber Network SA.

- Les modalités d'hébergement s'entendent pour un usage raisonnable des systèmes mis à disposition par Cyber Network SA. En cas d'abus d'utilisation des ressources (par exemple, par l'intermédiaire de scripts) mettant en péril la stabilité et la sécurité des systèmes ou ayant des influences notables sur les performances des éventuelles applications voisines, Cyber Network SA se réserve le droit de désactiver les services.
- La revente des prestations proposées par Cyber Network SA, dans le cadre des contrats de services d'hébergement entre Cyber Network SA et le Client, est formellement interdite, sauf accord écrit préalable.

### 10.2 Responsabilité du fournisseur

Le fournisseur s'engage à entreprendre tout ce qui peut raisonnablement être attendu de lui pour assurer au Client la disponibilité des services fournis.

L'accès au service CyberCloud est effectué par l'intermédiaire d'Internet et est donc soumis aux aléas techniques inhérents aux communications par Internet et aux interruptions d'accès qui peuvent en résulter. De la même manière, le fournisseur ne saurait être tenu responsable d'éventuelles interruptions de connexion inhérentes à l'utilisation d'Internet et de perte ou d'altération de données résultant de pannes de lignes téléphoniques, hertziennes ou câblées, et de coupures d'électricité.

En conséquence, le fournisseur ne pourra être tenu responsable des éventuelles indisponibilités des services fournis, ou ralentissements d'accès. Le fournisseur ne peut ainsi pas garantir la continuité des services, fournis à distance par Internet.

Les services pourront en outre être occasionnellement interrompus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs du fournisseur. Si une telle interruption est programmée, le fournisseur en informera le Client dès que possible, afin que celui-ci puisse prendre toutes dispositions utiles afin d'éviter une perturbation de son activité.

Sous réserve de ce qui précède, toute responsabilité du fournisseur pour des dommages causés au Client, directement ou indirectement, par l'utilisation des services fournis est expressément exclue. En particulier, dans la limite des dispositions impératives de la législation applicable, le fournisseur exclut toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, tels que, notamment, manque à gagner, interruption d'activité, perte de données commerciales, qui pourraient être causés au Client par l'utilisation des services.

### **10.3 Responsabilité du Client**

Le Client s'engage à utiliser les Services dans le strict respect des dispositions découlant de la législation applicable.

En particulier, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la protection des données et aux télécommunications, ainsi que la législation protégeant les droits d'auteur.

Le Client s'engage en outre à s'abstenir de toute diffusion par le réseau Internet de données (applications, textes, images, sons ou vidéos) tombant sous le coup de la loi pénale, notamment en raison de leur caractère pornographique, violent ou diffamatoire.

Le Client est responsable tant civilement que pénalement de ses actes et libère d'ores et déjà Cyber Network SA de toute responsabilité en cas de poursuite judiciaire à son encontre. Le Client indemniserà Cyber Network SA de tout dommage qui pourrait être causé à celle-ci en raison d'une violation par le Client de l'une de ses obligations légales ou contractuelles.

### **10.4 Traitement des données**

Le fournisseur conservera les données du Client sur des serveurs se situant en Suisse. Il s'engage à ne pas transférer les données du Client à des tiers sans l'accord du Client.

Le fournisseur reconnaît que le Client reste en tout temps propriétaire des données hébergées sur ses serveurs. Il s'engage à ne pas s'opposer à la restitution de ces données au Client, ainsi le cas échéant qu'à la suppression des données présentes sur ses serveurs, sur simple demande écrite du Client.

Le fournisseur mettra en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés pour assurer la sécurité des données et prévenir toute perte, altération ou destruction des données.

### **10.5 Durée du contrat et facturation**

Sauf disposition contraire convenue par les parties, le contrat d'abonnement à la solution CyberCloud est conclu pour une durée initiale d'une année minimum, échéant 1 an après la mise en service de la solution CyberCloud; il est ensuite renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf résiliation écrite envoyée par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire de la mise en service.

- En cas de non-respect par le Client des conditions de paiement ou d'autres conditions contractuelles, Cyber Network SA se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services pour le Client. Les frais inhérents à la remise en route du service seront facturés Fr. 200.- HTVA au Client. Le Client reste redevable de la somme due à Cyber Network SA, et ceci jusqu'à l'échéance du contrat. Le droit de Cyber Network SA de résilier le contrat conformément aux dispositions légales ou contractuelles applicables est réservé.
- Les frais de gestion du ou des noms de domaine font partie d'un service séparé.
- Les éventuels changements de tarifs sont communiqués aux abonnés avec un préavis de 2 mois.

#### **10.6 Résiliation par le Client**

En cas de résiliation anticipée du contrat conformément aux dispositions légales ou contractuelles applicables, le Client devra notamment s'acquitter de l'ensemble des redevances dues jusqu'à la plus proche échéance contractuelle du contrat.

#### **10.7 Résiliation par le fournisseur**

Cyber Network SA se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, lorsque les services du fournisseur sont utilisés, rendus accessibles ou transmis à des tiers de manière illicite ou à des fins autres que celles prévues.

Cyber Network SA peut, en cas d'utilisation abusive, supprimer l'hébergement sans préavis ni dédommagement. Le Client répond envers le fournisseur des dommages causés par la violation de dispositions contractuelles susmentionnées.

Les rapports entre le fournisseur et la société contractante sont exclusivement régis par le droit suisse. Tout litige qui pourrait survenir entre les deux parties, dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de services sera réglé par les Tribunaux compétents de Genève ou par la Cour civile du Tribunal cantonal genevois à qui le fournisseur et l'abonné donnent expressément compétence.

#### **10.8 Droit applicable et for**

Les relations contractuelles entre les parties sont régies par le droit suisse.

Tout litige survenant entre les parties en relation avec leurs relations contractuelles sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, Suisse.

*Entrée en vigueur 1<sup>er</sup> mai 2012*